



SAINT-MART ...

... INFOS

N° 8 (Décembre 2022)

Petit journal d'informations du conseil municipal de la belle commune de Saint-Martin-le-Bouillant (50800)

EDITORIAL du MAIRE

Cher(e)s concitoyen(ne)s,

Le début de l'hiver coïncide avec l'annonce de la reprise des épidémies (Covid, grippe, bronchiolite) et la poursuite des combats en Ukraine (qui affecte des citoyens ukrainiens exemplaires, qui menace notre moral et qui impacte notre capacité énergétique). A cela, s'ajoute l'annonce d'une progression de l'inflation et, singulièrement, des prix du carburant, du gaz et de l'électricité, dont le bouclier protecteur mis en place par le gouvernement va se réduire.

C'est dans ce contexte que le conseil municipal va commencer de faire ses comptes pour 2022 et esquisser les grandes lignes du budget communal 2023. Nous sommes partiellement protégés des difficultés auxquelles sont confrontées d'autres communes : nos finances sont saines et la gestion est prudente d'une part, et nous n'avons plus de services qui engagent à des dépenses énergétiques importantes (notamment, EHPAD, écoles, garderies, installations sportives ou culturelles, qu'il faut chauffer).

Notre objectif reste de ne pas alourdir la fiscalité locale dépendant des règles votées au conseil municipal. Des variations peuvent toutefois intervenir, d'autres collectivités étant susceptibles de faire évoluer leur taux d'imposition.

Vous trouverez dans ce bulletin des informations sur quelques mesures décidées pour contenir les dépenses ou pour répercuter des coûts. Vous pourrez aussi lire des informations sur le recensement, l'accès à la déchèterie, le lotissement de l'Ameline

Les membres du conseil municipal vous souhaitent une bonne lecture de ce numéro et vous rappellent **le numéro d'urgence : 07 87 27 26 35.**

Bernard LEMASLE

Energie, éclairage public et économies

Nous avons analysé une année de consommation d'électricité sur nos différentes installations, pour identifier les points sur lesquels nous pourrions réduire nos coûts.

Le gros poste de dépenses est celui de l'éclairage du bourg. Nous avons constaté que la durée d'éclairage dépassait de loin un véritable besoin. Nous avons donc réduit cette durée, en veillant à ce que **le bourg soit éclairé au cœur de l'hiver aux horaires de passage des cars de ramassage scolaire**. Un technicien est venu procéder aux réglages : **allumage le matin à 6h30, extinction le soir à 20h30**. L'extinction de matinée et l'allumage de fin d'après-midi sont commandés par la mesure automatique de la luminosité.

Pour les illuminations, qui consomment peu (système de LED, donc basse tension), nous avons néanmoins réduit la durée de leur utilisation : elles seront installées le 3 décembre, mais ne seront mises en service que le 17 décembre. Elles seront démontées 3 semaines plus tard (7 janvier), au lieu de 5 les années antérieures.

Ces deux réductions d'utilisation devraient permettre d'économiser 250 à 300€ sur l'année, sans préjudice des augmentations tarifaires.

Tarif des locations des salles des fêtes

Le tarif de location de nos deux salles des fêtes n'a pas évolué depuis plusieurs années. Et nous avons décidé de ne pas les actualiser, pour prendre en compte la question des coûts d'énergie.

Pour la salle n°2 (la grande), nous faisons payer la consommation d'électricité à un tarif forfaitaire fixé il y a plusieurs années. Dorénavant, la consommation sera facturée au prix du kw/h moyen constaté sur la dernière facture reçue par la mairie pour cette salle (chaque salle étant facturée séparément). Nous aurons évidemment défacturé le montant de l'abonnement.

Nous utiliserons la même méthode de calcul pour l'électricité consommée sur la salle n°1 (ancienne mairie). Jusqu'à maintenant, la location de la petite salle n'entraînait pas refacturation de l'électricité.

L'attractivité de nos salles n'empêche pas l'équilibre économique.

Les prochains rendez-vous

Quand vous aurez ce bulletin entre les mains, le repas du Téléthon, efficacement organisé par Marc Norgeot et son équipe, aura eu lieu.

Nos prochains rendez-vous sont :

- **Dimanche 18 décembre : Repas des Anciens** (à 12h30 en salle 2), suivi du **Noël des enfants** (16h dans la même salle). Nous avons choisi de faire le repas des anciens rapidement, avant que des mesures de restrictions soient éventuellement prises en cas de reprise de l'épidémie. Nous avons donc choisi de sacrifier la belote au bénéfice d'une rencontre des générations.
- **Dimanche 15 janvier : Galette des rois et vœux du maire** (salle n°2)



Végétalisation de la clôture du cimetière

L'entreprise qui a posé la clôture entre le parking et le cimetière a complété son travail en plantant la haie végétale basse, faite de charmile, que nous attendions. De faible entretien, cette haie finira de clore et embellir notre cimetière.

Nous mènerons quelques autres aménagements : arbustes bas, à faible entretien, pour colorer certains points sur lesquels nous n'implanterons pas de sépultures, et implantation de quelques sièges pour les familles visiteurs et promeneurs.



Elagage

A cette saison, les routes explosent de belles couleurs automnales.

Cela ne peut pas nous faire oublier que ces jolis paysages méritent entretien, soit pour protéger les lignes électriques ou téléphoniques, soit pour éviter que les branchages et feuillages ne jonchent les routes et en rendent dangereuse l'utilisation.

Les riverains des voies de circulation doivent rester vigilants à la question de l'élagage de leur bois. Nous les solliciterons si nécessaire.

Recensement 2023

Notre commune est concernée par le recensement, qui se déroulera entre mi-janvier et mi-février 2023. L'agent recenseur s'appelle Caroline Thillens (elle habite St-Martin depuis quelques mois) et sera munie d'une carte officielle.

Elle vous présentera les différentes possibilités de répondre à l'obligation de ce recensement : voie informatique ou voie papier. Dans tous les cas, le recensement est anonyme.

Sur le plan juridique, le recensement est :

- Obligatoire
- Confidentiel (secret professionnel du recenseur, usage statistique exclusif, traitement informatique anonyme)
- Déclaratif

Le recensement permet à l'Etat de connaître les caractéristiques sociologiques et économiques de la population. Ses résultats entrent notamment dans les critères d'attribution des subventions publiques aux communes.

Les opérations sont placées sous l'autorité du maire et coordonnées par Alain Haupais, maire-adjoint, qui établira avec l'agent-recenseur les plans de visite chez les habitants.

Lotissement de l'Ameline

La commune est propriétaire du lotissement de l'Ameline, où se trouvent deux maisons lui appartenant, une entreprise, et trois maisons privées. Il reste sur ce lotissement une surface de près de 6000 m², que la réglementation ne permet pas de vendre si les parcelles n'ont pas été dûment dessinées. La viabilisation a été réalisée (eau, électricité et téléphone) sur le bord de la voie qui dessert le lotissement, mais il reste à définir les parcelles. La surface des parcelles devra être revue à la baisse par rapport aux pratiques antérieures. L'administration considère qu'une surface de 600 m² est acceptable.

Nous allons donc déposer une demande de Certificat d'Urbanisme Opérationnel (CUB) pour voir avec l'administration si cet espace (actuellement non répertorié comme constructible) pourra être loti. Ensuite, un permis d'aménager devra être déposé pour définir les modalités de son aménagement.



Téléthon 2022

Vous avez vu que le téléthon français était placé cette année sous la présidence du comédien Kev Adams.

Le Kev Adams de Saint-Martin, Marc Norgeot, a réuni son équipe vendredi 2 décembre, pour préparer le repas tenu à la disposition des donateurs samedi 3, soit pour une consommation sur place, soit distribué en drive.

Au menu cette année : Soupe au pain, poule au pot et dessert. Au prix de 13€ le repas.

Marc organise cette manifestation de solidarité depuis une trentaine d'années à St-Martin. Malgré les complications générées par la crise sanitaire, le téléthon a rempli ses objectifs en 2020 (en drive seulement : bénéfice 2000 €) et en 2021 (sur place et drive : bénéfice 2000 €).

Le nombre des repas servis et vendus est de 180 à 200 chaque année. Le bénéfice qui sera reversé en 2022 au comité du Téléthon est de 1980 € (comme en 2021).

Bravo et merci à Marc et à ses bénévoles !

Site internet

Notre site municipal avance. Nous pensons y afficher des informations administratives et des offres ou demandes de logement. Que souhaiteriez-vous y voir figurer ?

Raticide

Une entreprise de la Manche propose de vendre aux habitants du raticide professionnel. Si vous êtes intéressé(e), contactez-nous.

Yoga

Il est possible qu'un cours de yoga puisse être organisé l'an prochain. Si vous êtes intéressé(e), faites-le nous savoir.

Déchèterie

A compter du 1^{er} décembre 2023, l'accès à la déchèterie sera limité à 18 passages par foyer et par année civile et se fera avec un Pass' Déchèterie, qui s'obtiendra par internet (voir modalités ci-dessous). Si vous n'avez pas internet, vous pouvez demander une carte physique par courrier.

Si vous êtes perdus avec ces modalités, passez nous voir rapidement en mairie. **Nous vous aiderons.** Apportez par précaution un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

À compter du 1^{er} janvier 2023, un **PASS DÉCHÈTERIE** sera demandé à tous les usagers se présentant dans les déchèteries du Point Fort Environnement.

Ce Pass Déchèterie donnera accès à 18 passages par foyer et par année civile* et sera utilisable dans toutes les déchèteries** du Point Fort Environnement.

* Pour les professionnels et les collectivités, modalités spécifiques sur pointfortenvironnement.fr
** Carantilly-Mariais, Candé-sur-Vire, Le Daziv, Marigny-le-Lazou, Percy-en-Normandie, Pont-Hébert, Saint-Clair-sur-Elle, Saint-Lô, St-Martin de Bonfossé, Tassy-Bougain et Villiedieu-les-Potées.

POURQUOI ?

- Réserver l'accès aux seuls habitants du territoire couvert par le Point Fort Environnement
- Améliorer la circulation et la sécurité
- Renforcer le conseil et la valorisation des déchets
- Réduire l'impact financier et environnemental de nos déchets

COMMENT OBTENIR MON PASS DÉCHÈTERIE ?

LE PASS EST DÉMATÉRIALISÉ :

- 1 Créez votre compte usager sur www.pointfortenvironnement.fr en joignant un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau etc.).
- 2 Recevez un mail de validation sous 5 jours, contenant votre QR code à présenter sur votre téléphone ou sur papier à chaque passage en déchèterie.

Les + du pass dématérialisé

- ▶ Compte usager sécurisé et accessible à tous les membres du foyer
- ▶ Ni oublié, ni perdu
- ▶ Suivi du nombre de passages en temps réel
- ▶ QR code imprimable

UNIQUEMENT SI VOUS NE POSSÉDEZ PAS D'ACCÈS À INTERNET, vous pouvez obtenir votre pass déchèterie sous forme de carte* en envoyant ce coupon par courrier au « Point Fort Environnement - Pass Déchèterie - Hôtel Bled - 50620 Cavigny » :

▶ Joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau, etc.)

NOM : _____ PRÉNOM : _____
ADRESSE : _____
CP ET COMMUNE : _____
TÉL : _____ MAIL : _____

Pensez à anticiper votre demande de carte (délai de traitement et envoi de la carte par courrier).
* Une seule carte par foyer, toute carte perdue sera facturée 10€.

Plus de renseignements sur www.pointfortenvironnement.fr

POINT FORT ENVIRONNEMENT

Bacs et sacs de collecte

Les grands sacs que nous utilisons actuellement pour nos déchets domestiques ne seront plus ramassés à compter du 1^{er} janvier 2023.

Seuls seront utilisables à compter du 1^{er} janvier :

- Pour les emballages (sauf verre) : soit les bacs qui ont été remis (ou qui le seront, pour les retardataires), soit des sacs nouveaux (pour ceux qui ont plus de 50m entre leur domicile et le point de collecte), à retirer en mairie.

- Pour les déchets alimentaires : les sacs de 30L que nous utilisons actuellement

ATTENTION : Les sacs de 50 L nouveaux (qui concernent les emballages pour ceux qui n'ont pas choisi le bac) pourront être retirés en mairie à compter de lundi 12 décembre selon les horaires habituels d'ouverture de la mairie.

Dans la presse locale des années 30 :

Ouest-Eclair 13 octobre 1930

Ouest-Eclair 2 septembre 1936

Saint-Martin-le-Bouillant
VOL DE 3.000 FRANCS. — Ces jours derniers les époux Duval Louis, cultivateurs aux Hauts-Bouillons, en Saint-Martin-le-Bouillant, ont constaté qu'une somme de 6.000 francs avait disparu du tiroir d'une commode, ainsi qu'un livret de caisse d'épargne de Villiedieu, portant en recette la somme de 3.000 francs appartenant à un des fils Duval. Six autres livrets qui se trouvaient à proximité ont été épargnés. Les époux Duval habitent les Hauts-Bouillons que depuis le 29 septembre dernier.

AFFAIRE DE COUPS. — Vendredi soir, deux ouvriers travaillant à la réfection des routes pour l'entreprise Morineau se sont querellés. Au cours de la discussion, Fanazetti Cano, sujet italien, fit tomber son camarade Ernest Roger, 30 ans, natif de Saint-Martin-le-Bouillant, et l'empêcha de se relever en lui versant du goudron sur la tête. Celui-ci a porté plainte à la gendarmerie de Villiedieu en déclarant n'avoir répondu qu'après avoir été insulté. Procès-verbal a été dressé pour coups réciproques.

Publication du conseil municipal de Saint-Martin-le-Bouillant. Directeur de publication : Bernard Lemasle, maire.

Imprimerie Renouvin, 50800 Villiedieu-Rouffigny. Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.